

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
Bruxelles Développement Urbain
Monsieur A. GOFFART, Directeur
Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

B - 1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 04/PDF/600145
Réf. C.R.M.S. : GM/BXL4.171/s.592
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Dieudonné Lefèvre, rue de l'Entrepôt, rue Niellon. Réaménagement des voiries de façade à façade. **Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS**
(Dossier traité par M.C. DEFOSSE)

En réponse à votre lettre du 10/08/2016 sous référence, reçue le 18/08/2016 nous vous communiquons ***l'avis défavorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 14/09/2016 concernant l'objet susmentionné.

Contexte

La demande porte sur le réaménagement de façade en façade des trois rues sous rubrique. Les rues sont partiellement comprises dans la zone de protection des anciens établissements Byrrh, classés comme monument. A proximité directe se situe également le pont classé du Jubilé. Au PRAS, le quartier concerné comprend des zones destinées à des activités portuaires, des zones à (forte) mixité ainsi que des zones résidentielles et d'intérêt collectif. Les rues sont comprises entre deux axes structurants, l'avenue du Port et l'avenue Bockstael, qui constitue également une ZICHEE.

Projet :

Les rues concernées par la demande sont actuellement en mauvais état dû à un manque d'entretien. Il s'agit de rues revêtues de pavés de porphyre. Les trottoirs présentent des matériaux de revêtement hétéroclites. Les zones de stationnement ne sont pas clairement délimitées.

Le projet prévoit de:

- réduire la largeur des chaussées (7 m avec un élargissement à 9 m au croisement avec l'avenue du Port) pour pouvoir aménager soit des pistes cyclables séparées soit une bande cyclable « suggérée » et pour élargir les trottoirs. Les zones de stationnement seront délimitées par des oreilles de trottoir. Des dispositifs pour ralentir le trafic sont également prévus.
- d'enlever les pavés de porphyre des chaussées au profit d'un revêtement en asphalte (excepté à certains endroits) ; les trottoirs seraient revêtus de dalles de béton 20x20 ou de pavés platines, les zones de parking de pavés de porphyre et les pistes cyclables d'asphalte jaune.
- de renouveler l'éclairage public et de planter des arbres.

Avis de la CRMS

Remarques générales

Pour plusieurs raisons, la CRMS est défavorable au projet.

De manière générale, elle constate que celui-ci ne tient pas suffisamment compte des qualités de l'espace public existant, se caractérisant par :

- sa grande cohérence, sa lisibilité et son échelle qui correspondent aux affectations présentes le long de ces voiries et qui est cohérent avec les axes structurants situées de part et d'autre ;
- la présence de matériaux robustes et durables, notamment les pavés de porphyre.

Ces caractéristiques disparaîtraient au profit **d'un aménagement compliqué qui conduira à un morcellement de l'espace public et qui risque de créer de situations conflictuelles entre ses différents utilisateurs**, notamment entre les cyclistes et les piétons. Si l'aménagement de pistes cyclables constitue en soi une démarche positive, les propositions faites à cet égard ne sont pas adéquates : la volonté de séparer les cyclistes du trafic créera des situations dangereuses pour les piétons, notamment à la hauteur des traversées piétonnes. Le développement des pistes cyclables, tel que conçu dans le projet, est peu logique et présente plusieurs options dans une seule et même rue (par ex. la position différentes des pistes cyclables des deux côtés de la rue Dieudonné Lefèvre). Une réflexion plus fine relative au traitement des zones situées à proximité des écoles manque.

Enfin, le placement de dispositifs pour ralentir le trafic présente peu de logique tout comme l'aménagement de certaines zones de parking (certaines se trouveraient devant des garages, par ex. à hauteur de Ziegler).

La CRMS ne peut pas souscrire aux matériaux proposés et notamment à la disparition des pavés de porphyre au profit de l'asphalte pour les chaussées. Dans ce cadre, elle se réfère également aux avis qu'elle avait émis sur le projet de réaménagement de l'avenue du Port, dans lesquels elle plaide systématiquement pour **la conservation et la remise en état du revêtement en pavés car il s'agit d'un revêtement qualitatif et durable, dont la matière est aujourd'hui devenue rare et recherchée et qui se signale de surcroît comme un élément identitaire du quartier.** La Commission réitère cette remarque dans le cadre du présent projet et demande, dès lors, de récupérer les pavés et de les reposer selon les techniques traditionnelles sur les voiries carrossables des rues concernées.

En ce qui concerne les trottoirs, on prévoit des klinkers en béton 20x20 et, à certains endroits des platines. Ce dernier matériau devrait être privilégié. En outre, les klinkers 20x20, avec une épaisseur de 8 cm, seront très vite abîmés par le trafic lourd qui fréquente le quartier, notamment dans les zones de déchargement. A ces endroits, l'utilisation de ces klinkers est fortement déconseillée (à remplacer par des pavés ou éventuellement du béton).

L'utilisation d'asphalte jaune pour les pistes cyclables devrait être proscrite. Une option pourrait être d'aménager de part et d'autres des chaussées des bandes de confort pour cyclistes en pavés sciés.

En ce qui concerne les plantations le projet opte pour une essence colonnaire (*Ulmus columella*). Or, en général, il conviendrait d'opter pour **une essence avec une couronne plus large.**

Le choix pour *l'Ilex x koechneana 'Chesnut Leaf'* soulève à son tour les questions suivantes :

- Quelle est la gestion prévue sur le court et le long terme ? Envisage-t-on des arbustes en port libre ou en taille de formation ? A remarquer que le houx aura tendance à reprendre sa forme « naturelle » d'arbuste et que des tailles s'imposeront à intervalle très régulier. Si l'on souhaite maintenir les arbustes en forme, la charge d'entretien induite sera importante ;
- le houx est généralement peu résistant aux sels d'épandage ;
- les sujets devront tous appartenir au même lot acquis en pépinière afin de garantir la plantation d'arbustes de même âge et de même forme et il conviendrait de conserver une réserve en pépinière pour pouvoir faire face à des replantations éventuelles ;
- les baies de houx sont toxiques pour les êtres humains.

Le volet relatif à l'éclairage public reste très sommaire. Les modèles de luminaires peuvent être approuvés (Albany dans rue Niellon, Maya dans rues de l'Entrepôt et Dieudonné Lefèvre), mais leur implantation n'est pas suffisamment documentée.

Enfin, l'implantation du mobilier urbain, et notamment les potelets, augmentera la complexité de l'espace public et rentrera à certains endroits en conflit avec les autres aménagements (par ex. les potelets indiqués dans les aménagements pour malvoyants).

Remarques de détail

Rue Dieudonné Lefèvre :

La Commission demande de revoir la zone devant les anciens Etablissements Byrrh en tenant compte des remarques formulées dans le présent avis. En résumé, elle plaide pour un traitement simple, lisible et symétrique qui correspond au caractère industriel du lieu. La chaussée sera revêtue de vrais pavés de porphyre (de récupération) et les pistes cyclables et

trottoirs doivent souligner le tracé de la rue pour contribuer à la lisibilité et la clarté de l'espace public.

- A proximité directe des anciens Etablissements Byrrh, le projet prévoit une zone en pavés sciés. La Commission ne souscrit pas à cette option ; elle demande d'utiliser des vrais pavés de porphyre de récupération (voir aussi sa remarque générale à ce sujet).
- la connexion entre la rue Dieudonné Lefèvre et la rue de Moorslede est totalement illisible et dévalorisante pour le monument classé (Byrrh). Il convient de réétudier cette zone.
- La coupe D-D' (plan 0491-03) ne correspond pas à celle reprise dans le document A3. Cette contradiction doit être levée tout en corrigeant le plan.
- Etant donné l'espace disponible dans cette rue, il convient d'opter pour l'*Ulmus x hollandica* « *Bea Schwartz* » plutôt que pour l'*Ulmus columella*.

Rue de l'Entrepôt

- Il n'y a pas lieu d'introduire une légère courbe à hauteur de la transition entre la rue de l'Entrepôt et la rue Dieudonné Lefèvre. Il convient de préserver le tracé existant.
- La zone jouxtant l'Athénée M. Yourcenar devrait être réétudié suivant les mêmes recommandations que celles émises pour la rue Dieudonné Lefèvre.

Rue Niellon

- Il s'agit historiquement d'une rue résidentielle plantée d'arbres. On prévoit la plantation de 4 *Ilex x 'Chestnut'* : la Commission recommande d'opter pour des *Ulmus columella*.
- disparition des pavés : cf. remarque générale à ce sujet.

Pour conclure, la CRMS demande de revoir le projet en respectant et en requalifiant les qualités existantes de l'espaces public et ce tant au niveau des tracés historiques et de leur lisibilité qu'en ce qui concerne les matériaux anciens (pavés de porphyres mis en œuvre de manière traditionnelle). La Commission estime, dans ce cadre, qu'une approche misant sur la qualité, la cohérence et la lisibilité de l'espace public est peu compatible avec la volonté de délimiter physiquement les zones destinées aux différents utilisateurs par des tracés et des matériaux particuliers car cette approche conduit inévitablement à des espaces morcelés peu durables et peu lisibles.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Th. Wauters, P.-Y. Lamy
- B.D.U. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- Commission de concertation de Bruxelles (par mail) ;
- Monsieur G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail).